

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DE MOHAMED BOUAMATOU**

### **MESURES DE SAUVEGARDE A LA GENERALE DE BANQUE DE MAURITANIE**

L'opinion en est régulièrement informée par les médias privés nationaux : une entreprise, menée par Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), est en cours pour détruire la Générale de Banque de Mauritanie (GBM).

La Banque Centrale de Mauritanie qui est aujourd'hui réduite à un instrument aux mains du pouvoir pour régler leurs comptes aux banques et aux opérateurs qui refusent de se plier à l'arbitraire et à l'injustice, poursuit son entreprise de déstabilisation du Groupe BOUAMATOU sous des prétextes toujours aussi mensongers. Nous subissons le harcèlement incessant des inspecteurs de la BCM qui infligent à notre personnel toutes sortes d'humiliations tandis que ceux qui ont détourné des milliards d'ouguiyas à la Banque Centrale et ceux qui, contrairement à la GBM, n'ont pas libéré le capital de leur banque ni d'ailleurs procédé réellement aux augmentations de capital exigées par les nouvelles lois, se pavanent dans ses couloirs.

Depuis quelques semaines, en effet, la BCM a décidé, en contradiction avec ses propres textes, de priver la GBM de l'accès aux devises, des dépôts des entreprises publiques et parapubliques, d'une participation normale au jeu de la compensation, de la gestion de ses propres comptes, etc. Au moment où Monsieur le Gouverneur de la BCM et certains membres du Gouvernement ont donné instruction aux entreprises, publiques et privées, tant mauritaniennes qu'étrangères, de retirer leurs dépôts de la GBM, les comptes courants de cette dernière à la Banque Centrale étaient créditeurs de 12.904.650.492,65 ouguiyas (auxquels s'ajoutent 765 000 000 ouguiyas de Bons du Trésor), de 9.478.087,96 dollars US (auxquels s'ajoutent 2 197 000 dollars US de comptes de projets) et de 1.603.452,88 euros, soit un total général de 18 milliards 123 millions d'ouguiyas<sup>1</sup>(voir relevés de compte en annexes 1 & 2). Ces comptes ont été virtuellement séquestrés par Monsieur le Gouverneur de la BCM (depuis août 2012 pour les dollars US !). Il s'agit, pour le pouvoir, de briser la dynamique du Groupe Bouamatou (BSA) et de faire main basse sur le patrimoine de la banque au profit d'intérêts privés clairement identifiés, au détriment de ma personne, certes, mais aussi et surtout au détriment de l'Economie Nationale et des clients de la banque. A noter que la GBM a tenu informé le Représentant Résident du FMI en Mauritanie à chaque étape des agissements des autorités à l'encontre de la banque.

Devant cette nouvelle conception de l'exercice du pouvoir par les gouvernants actuels, tout récemment dénoncée aux plus hautes instances internationales, je me dois d'anticiper une possible dégradation de la situation. On se souviendra en effet que durant les événements en Côte d'Ivoire, des attaques avaient été menées contre les caisses des agences locales de la BNP Paribas et de la Société Générale ce qui les avait poussées à prendre des mesures pour sécuriser les avoirs de leurs clients.

Je fais mien le problème de la dilapidation de mes biens et de ceux de ma banque par Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale. Je laisse au Gouvernement la responsabilité de la déstabilisation de notre Economie et de la destruction de centaines d'emplois qualifiés.

Je ne saurais cependant être indifférent au sort de mes clients: ils me sont tous importants, quel que soit le volume des affaires qu'ils nous ont confiées.

C'est la raison pour laquelle, j'ai pris, personnellement :

- toutes les mesures propres à permettre la remise aux particuliers, aux ONG, aux Organisations Internationales, aux Missions Diplomatiques, au FMI et à la Banque Mondiale ainsi qu'à leurs représentants, de même qu'aux entreprises commerciales, des avoirs qu'ils ont confiés à la GBM ;
- l'initiative et la responsabilité de mettre à l'abri toutes les données informatiques de la GBM pour empêcher la poursuite de cette œuvre de destruction orchestrée par Monsieur le Gouverneur de la Banque Centrale.

Par conséquent, je conseille à ceux envers qui j'ai des engagements inférieurs à 10 millions d'ouguiyas<sup>2</sup> et aux Organisations Internationales clientes de la banque ainsi qu'au Représentant du FMI à Nouakchott de s'adresser à notre avocat, Maître Yezid<sup>3</sup> pour en disposer.

Quant aux déposants qui possèdent des avoirs supérieurs à 10 millions d'ouguiyas<sup>2</sup>, leur identité sera communiquée à la BCM dès que celle-ci nous aura fourni les justifications des manipulations qu'elle a opérées sans notre autorisation sur les comptes de la GBM dans ses livres.

Je demande aux clients de la GBM dont les comptes sont débiteurs ou qui ont bénéficié de prêts ou de facilités et dont l'identité sera communiquée à la BCM de payer leurs échéances sur le compte numéro 3001290 de la GBM auprès de la Banque Centrale. Cette demande s'adresse aussi aux groupes d'entreprises d'Etat qui ont omis de rembourser leurs dettes envers la GBM lorsqu'elles en ont retiré leurs dépôts, notamment la SNIM pour les engagements d'ATTM.

Nos avocats prendront contact avec tous nos correspondants afin que nos échéances soient honorées.

Les sociétés du Groupe Bouamatou (BSA) laisseront leurs avoirs dans la GBM de même que les membres de la famille Bouamatou et moi-même, le personnel de la banque et les membres de leur famille.

Il ne fait aucun doute qu'une solution sera trouvée pour que la GBM continue ses activités.

Un jour, certainement, cette affaire provoquée sur ordre du pouvoir par Monsieur le Gouverneur de la BCM sera considérée comme la plus stupide, la plus folle et la plus injuste de notre histoire économique.

Aujourd'hui, je voudrais partager quelques réflexions et sentiments que ces événements m'inspirent.

Tout d'abord, je souhaite remercier les amis qui m'ont aidé, ceux qui me soutiennent, ceux qui essaient de le faire, ceux qui souffrent en silence et même ceux qui s'interrogent.

Je voudrais rendre un hommage particulier à tous mes collaborateurs pour leur loyauté, pour leur sens des responsabilités et leur courage.

Ensuite, je voudrais que les opportunistes dirigeants de la Somelec et de Star Oil qui n'ont que fait semblant de demander par courrier à la BCM de céder à la GBM les devises nécessaires à la couverture de leurs crédits documentaires sachent qu'ils seront tenus comptables des conséquences de leur complicité, de leur attitude ingrate, incorrecte et de leur duplicité à l'égard

de la banque, ses actionnaires, ses clients et les membres du personnel. D'ailleurs, ils devraient savoir qu'ils ne doivent attendre ni gratitude ni répit de la part du pouvoir.

La GBM a soutenu seule la Somelec à une époque où celle-ci était en difficulté. A-t-elle oublié que c'est la GBM qui l'a sortie des graves difficultés de la centrale de Nouadhibou (son Directeur Général a même adressé à la GBM une lettre de remerciement « confidentielle » (voir annexe 3)), la GBM qui a permis le financement de la centrale de 36MW (Empower) grâce à une facilité de 48 millions de dollars US, la GBM qui lui a financé les importations de pétrole pour un montant global de l'ordre de 150 millions de dollars US au cours des trois dernières années? Le Gouverneur actuel de la Banque Centrale a personnellement signé l'engagement irrévocable de la BCM de couvrir la GBM pour les devises nécessaires au règlement des importations de Somelec (voir annexe 4). Cet engagement n'a pas été tenu à ce jour malgré de nombreux rappels.

Quant à Star Oil, la GBM lui a ouvert des crédits documentaires pour près de 127 millions de dollars US au cours de la même période 2010 à 2012.

Enfin, il est de mon devoir de mettre en garde nos correspondants internationaux, notre partenaire de longue date, la SFI mais aussi tous les bailleurs de fonds de la Mauritanie où que leur siège soit localisé: ce qui arrive à la GBM peut arriver à toutes les banques car ce n'est que le symptôme du mal profond qui ronge la Mauritanie. Personne n'est à l'abri et l'Association Professionnelle des Banques de Mauritanie (APBM) dont le silence est assourdissant, serait bien avisée de s'interroger sur le sens qu'elle donne à sa mission.

Au lieu de se consacrer à résoudre les problèmes réels des populations que constituent l'éducation, la santé et la fourniture de l'eau et de l'électricité, ceux qui nous gouvernent aujourd'hui préfèrent assouvir leur haine instinctive en pillant les entreprises et en démolissant le tissu économique du pays.

L'arbitraire et l'acharnement dont moi et ma fondation sommes victimes actuellement n'honorent ni la justice, ni l'administration, et encore moins la Banque Centrale.

Je suis déterminé à ce que le droit, le courage et l'abnégation prévalent sur la lâcheté et la cupidité.

Pour qui en douterait, je suis tenace et je ne renonce jamais.

Ceci est une déclaration de résistance.

A bientôt.

Mohamed Bouamatou.

Le 3 mars 2013

1) (1 USD = +/-300 ouguiyas => 18.123M d'ouguiyas = +/- 60M USD)

2) (10 millions d'ouguiyas = +/-33 300 USD)

3) Cabinet de Maître Elyezid Ould YEZID  
Immeuble Amara (face à l'école Khayar)

BP 92

Tevragh Zeina, Nouakchott

Fax : + 222 45 25 97 73

Tél. : + 222 46 00 20 07

#### Annexes

1. Relevés de compte de la GBM auprès de la Banque Centrale de Mauritanie en date du 30 janvier 2013
2. Situation des comptes de la GBM chez la BCM le 30/01/2013
3. Lettre « confidentielle » de remerciement de la Somelec
4. Lettre de Confort de la BCM

**BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE**  
NOUAKCHOTT BP623 - TEL-252206-TELEX 572 RIMBANK



البنك المركزي الموريتاني  
BANQUE CENTRALE DE MAURITANIE

البنك المركزي الموريتاني  
الهاتف 252206 ص ب 623 فاكس ريمبوك 572

1

## RELEVÉ DE COMPTE

AGENCE: AGENCE NOUAKCHOTT  
COMPTE: 3001290 GENERALE BANQUE DE MAURITANIE  
TENU EN: OUGUIYA

SOLDE CREDITEUR AU 29/01/2013		12 950 679 491,65	
DATE	CODE.OP	LIBELLE	CREDIT
30/01/2013	50	SALAIRES DU PERSONNEL DU 31/01/2013	639 338,00
30/01/2013		PENSIONS VIRES EN FAVEUR DE CERTAINS RETRAITES DE LA BCM	60 390,00
30/01/2013		GBM VENTE EUR LE 30/01/13	49 324 727,00
30/01/2013		VIRT O. TRESOR SVT CH. N° 21460000019420 FAV DIVERS	2 596 000,00
		TOTAL DES MONTANTS	3 295 728,00
		SOLDE CREDITEUR AU 30/01/2013	12 904 650 492,65

SAUF ERREUR  
Conformément à l'usage et sauf observation de votre part dans un délai d'un mois nous considérons le présent document approuvé ainsi que le nouveau solde

## Situation des comptes de la GBM le 30/01/2013

Libellé	N° compte	Devise	Solde en devise	Taux	CV en MRO
Compte courant en MRO Nouakchott	3001290	MRO	12.904.650.492,65	1,00	12.904.650.492,65
Compte courant en MRO Nouadhibou	3001294	MRO	21.688.736,99	1,00	21.688.736,99
Bons du Trésor	151208	MRO	765.000.000,00	1,00	765.000.000,00
Compte pêche	3130309	USD	9.478.087,96	300,8	2.851.198.420,13
Compte pêche	3133009	EUR	1.603.452,88	405,6	650.408.591,71
Compte Projet	3021803	USD	2.197.236,52	300,8	660.972.689,95
Compte Projet	3021840	EUR	738,88	405,6	299.711,89
Compte Marche de Change	5570309	USD	147.093,00	300,8	44.248.516,26
Compte Marche de Change	5573009	EUR	120.001,00	405,6	48.676.005,63
Compte courant	3081340	EUR	213.212,19	405,6	86.485.260,63
Compte courant	3081303	USD	3.529,00	300,8	1.061.593,78
Compte reserve	3023540	EUR	67.765,58	405,6	27.487.752,22
Compte reserve	3023503	USD	202.627,48	300,8	60.954.398,53
<b>Total</b>					<b>18.123.132.170,37</b>

# SOMELEC

## SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTICITÉ

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 8.653.486.407 UM

SIEGE SOCIAL / AVENUE DE L'INDEPENDANCE - NOUAKCHOTT 1

B. P. 355 - Tél. 525 67 83 / 525 42 80 / 529 03 89

Fax : 525 39 95

R. C. N° 35699

E-mail : somelec@somelec.mr



# ش. م. ك

## الشركة الموريتانية للكهرباء

شركة رأسمالها : 8 653 486 407 أوقية

المقر الرئيس : شارع الاستقلال - انواكشوط

ص. ب : 355 هاتف : 529 03 89 / 525 42 80 / 525 67 83

فاكس : 525 39 95 سجل تجاري رقم : 35699

البريد الإلكتروني : somelec@somelec.mr

001266

CONFIDENTIEL

NOUAKCHOTT, LE : 02 NOV 2010 انواكشوط، في

Monsieur le Président  
Directeur Général de la GBM

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous exprimer notre entière satisfaction pour la qualité des prestations de votre honorable institution qui n'a cessé d'appuyer notre société et de l'accompagner dans la conduite et la réalisation de ses principaux projets à savoir le projet d'extension de la centrale de Nouadhibou et le projet de construction et de mise en service d'une centrale de 36 MW à Nouakchott.

Nous mesurons également l'effort régulièrement fourni pour assurer un approvisionnement régulier et sécurisé de nos besoins en hydrocarbures.

En vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

LE DIRECTEUR GENERAL

MOHAMED SALEM OULD BECHIR



1122 / 09

Nouakchott

21 OCT 2009

Le Gouverneur

**A**  
**Monsieur Président Directeur Général**  
**de la GBM**  
**- Nouakchott -**

**Objet** : Lettre de Confort

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance de la Convention de Facilité Spécifique du 15 Octobre 2009 entre GBM et la Société Mauritanienne d'Electricité (SOMELEC) dont l'objet est le financement des importations d'hydrocarbures et de consommables de SOMELEC.

Cette facilité spécifique va contribuer à l'approvisionnement régulier de la République Islamique de Mauritanie en énergie électrique indispensable à la poursuite et à l'accélération de son développement.

Au fins de faciliter la bonne exécution de la Facilité Spécifique, nous vous confirmons que :

- Les dispositions relatives au calcul des réserves obligatoires de notre lettre de confort du 01 septembre 2009 s'applique à la Facilité Spécifique ;
- Lors de l'analyse des ratios prudentiels de GBM et en particulier des ratios de risque, nous tiendrons compte de l'encours des Facilités (la Facilité Globale et la Facilité Spécifique) mises à disposition de SOMELEC.
- Si cela s'avère nécessaire, nous sommes disposés à vous consentir un refinancement sous forme de pension livrée afin de vous permettre de courir les besoins de trésorerie que pourrait générer l'utilisation des Facilités ;
- Dans la limite des soldes disponibles de GBM sur ses comptes en devises ou en MRO dans nos livres, nous nous engageons à transférer en faveur des banques confirmatrices les montants en devises nécessaires pour assurer le règlement à

leur échéance respective des acceptations émises en réalisation des crédits documentaires ouverts conformément à l'objet de la Facilité Spécifique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'expression de notre considération distinguée.

